

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE

Objet de la déclaration :
Luminaire fixe

Modèle :

RIFLET 1037418800000 – 220-240V~ 50Hz, 47W, LED, classe de protection 2, IP20
RIFLET 1037418900000 – 220-240V~ 50Hz, 47W, LED, classe de protection 2, IP20
RIFLET 1037422900000 – 220-240V~ 50Hz, 28W, LED, classe de protection 2, IP20
RIFLET 1037423000000 – 220-240V~ 50Hz, 28W, LED, classe de protection 2, IP20
RIFLET 2027412100000 – 220-240V~ 50Hz, 13,9W, LED, classe de protection 2, IP20
RIFLET 2027412200000 – 220-240V~ 50Hz, 13,9W, LED, classe de protection 2, IP20

Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :
SPOT Light Sp. z o.o. , ul. Nowe Osiedle 13D, 47-240 Bierawa, Pologne

La présente déclaration de conformité est émise sous l'entière responsabilité du fabricant.
Le produit ci-dessus désigné est déclaré conforme aux exigences de la législation européenne harmonisée suivante :

Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
[JO UE L 96, 29/03/2014, p. 357]

Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique
[JO UE L 96, 29/03/2014, p. 79]

Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques
[JO UE L 174, 01/07/2011, pp. 88-110]

RÈGLEMENT (UE) 2019/2020 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources lumineuses et les appareillages de commande séparés en application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les règlements (CE) no 244/2009, (CE) no 245/2009 et (UE) no 1194/2012 de la Commission

DIRECTIVES DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie

Normes harmonisées de référence ou autres spécifications techniques de référence sur lesquelles repose la déclaration de conformité :

EN IEC 60598-1: 2021
EN IEC 60598-2-1:2021
EN 61547:2009
EN IEC 55015:2019 + A11:2020
EN 61347-2-13:2014/A1:2017
EN 62031:2020
EN 62471:2008
EN IEC 61000-3-2:2019
EN 61000-3-3:2013 + A1:2019
EN 62493:2015 + A1:2022
EN IEC 63000:2018

Lieu et date de la déclaration :
BIERAWA, le 22.09.2025

Signature de la personne autorisée à signer la déclaration:

CEO SPOT Light Sp. z o.o.
Christian Ortlieb

